

## **GROUPE DE TRAVAIL « ATTRACTIVITE DES METIERS DE L'INSPECTION EN ABATTOIR »**

(Représentaient l'UNSA : Martine HARNICHARD, Franck GARRIGUES, Alain BOUNHOURE et Emilie CERISIER

Suite à l'étude OMM mise en route il y a maintenant deux ans et à la parution du rapport en mars 2019, un groupe de travail a été mis en place pour présenter les différentes recommandations de l'étude et un plan d'action sera élaboré sur la base de ce groupe de travail.

### La méthode et les six axes ont été présentées :

- Améliorer l'image du métier d'inspecteur en abattoir
- Accroître la reconnaissance
- Varier les caractéristiques des postes
- Renforcer la formation et optimiser les recrutements
- Renforcer les relations entre le siège et les abattoirs
- Améliorer les conditions matérielles

Les thématiques abordées ce jour sont les trois premiers points. Une seconde réunion sera programmée en juin.

### Améliorer l'image du métier d'inspecteur en abattoir

Le Directeur de l'INFOMA a en premier lieu présenté les actions de communication au travers du site de l'INFOMA, via les plaquettes distribuées aux enseignants agricoles et à leur site dédié CHLOROFIL avec le soutien de la DGER.

L'Administration propose une réflexion sur l'apprentissage en lien avec les CFA.

**Commentaires UNSA : les lycées agricoles peuvent représenter un vivier. Il faut ouvrir des stages pour faire connaître nos missions. L'UNSA a insisté aussi sur la responsabilité qui repose sur les agents en poste en abattoir et met l'accent sur le déficit de communication du MAA vis-à-vis du grand public.**

Le MAA propose de mobiliser le Fonds de Modernisation et de Réforme (FMR) pour construire une vision partagée et avoir un discours commun Administration Centrale, Services Déconcentrés, Préfecture et agents des Services Vétérinaires d'Inspection (SVI) sur les valeurs de la communauté de travail.

**Commentaires de l'UNSA : cette notion abstraite ne répond pas à la problématique immédiate et le résultat de cette procédure sur du long terme (18 mois- 2 ans) est incertain.**

L'Administration souhaite recenser les personnes motivées et volontaires pour présenter les métiers d'inspecteur en abattoir. Il pourrait travailler avec la DICOM sur des supports de communication qui seraient utilisés dans les salons.

En terme de communication interne, il est prévu un fonctionnement en réseau avec diffusion des coordonnées des SVI, de la typologie des abattoirs. La Newsletter sera diffusée à l'ensemble des agents. Les RNA seront sollicités pour participer aux réunions régionales abattoir.

Le bureau des abattoirs s'engage aussi à simplifier les instructions (trop nombreuses à ce jour).

### Accroître la reconnaissance

Un bilan des promotions sur les trois dernières années a été présenté aux organisations syndicales. Celui-ci n'a pas mis en évidence de différence entre les agents en abattoir et les autres agents.

Les grilles indiciaires des vétérinaires contractuels et des préposés sanitaires non titulaires (PSNT) ont été revues au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+10 points pour les vétérinaires et +18 pour les PSNT).

**Commentaire de l'UNSA : Inquiétude sur le nouveau contexte législatif qui va permettre un assouplissement du recrutement des vacataires. Cependant, celui-ci présentera des aspects positifs (conservation de vacataires sur une durée supérieure aux deux ans actuels) mais aussi des aspects négatifs : risque de précarité, poste non ouvert à des titulaires.**

#### **L'UNSA estime qu'en terme de reconnaissance :**

- La prime d'insalubrité, basée sur un décret obsolète (animaux malades atteints de brucellose qui arrivent en abattoir), ne correspond pas au risque sanitaire encouru par les collègues en abattoir et une réflexion devrait être engagée sur la revalorisation décente de cette prime.
- La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) n'est prévue que pour les grosses structures (fonction du tonnage) et ne prend pas en compte les auxiliaires officiels (AO) encadrant 2 ou 3 personnes dans des plus petites structures.
- La reconnaissance du service actif devrait être prise en compte pour les agents en abattoir en raison de la pénibilité de ces métiers.

#### **Réponse de l'Administration :**

- Sur la prime d'insalubrité : elle est basée sur la déclaration de la structure. L'Administration ignore si la prime de travaux dangereux et insalubres sera compatible avec le RIFSEEP (intégration, complément ?).
- Sur la NBI, elle a été mise en place par décret de 2011 et a déjà été réévaluée en 2014. Elle est peut-être à remanier.
- Sur la reconnaissance du service actif : en fonction de la réforme de la retraite, le MAA verra si ce type de poste peut rentrer dans la reconnaissance de la pénibilité.

### Varier les caractéristiques des postes

Le MAA encourage, sur l'exemple de démarches locales, la création de poste mixte abattoir/autres activités. Ces postes pourront être valorisés via le RIFSEEP.

Les OS ont insisté sur la faiblesse de la formation des T1 et l'intégration de ces agents dans la dotation d'objectif dès leur entrée sur le poste (stagiaires).

Réponse de l'administration : il souhaite faire évoluer le cursus pour une formation de 5 ou 6 semaines à une durée de 4 mois. Pour ce faire, des moyens d'ajustement seront alloués aux structures d'affectation des stagiaires (30 ETP) pour compenser cette période et l'attribution de primes aux stagiaires est envisagée. Un bilan sera présenté après la première année de cursus.

L'Administration est en attente du retour de la mission CGAAER sur la révision du contenu de la formation des techniciens.

Pour les ISPV, un tutorat a été mis en place pour les vétérinaires sortant de l'ENSV. Il a été proposé également une ou deux semaines d'observation dans un autre abattoir. Une expertise des IGAPS va permettre d'identifier les postes avec des contraintes managériales fortes.

Pour les postes de VO où le recrutement est difficile, les durées de contrat pourront être plus attractives.

### **COMMENTAIRES DE L'UNSA**

Ce groupe de travail voit enfin le jour après deux ans d'attente.

Le rapport que vous trouverez en lien ci-dessous fait apparaître des attentes fortes de la part des agents en abattoirs.

Pour l'UNSA cette étude ne doit pas rester un catalogue de recommandations mais doit déboucher sur des actions concrètes pour la communauté de travail.

Un effort important doit être porté sur la communication à destination du grand public afin de faire connaître et valoriser les métiers d'inspection officielle en abattoir largement méconnu mais pourtant indispensable pour la sécurité du consommateur.

Lien :

[http://intranet.national.agri/IMG/pdf/L\\_attractivite\\_des\\_metiers\\_de\\_l\\_inspection\\_en\\_abattoirs\\_cle064a1c.pdf](http://intranet.national.agri/IMG/pdf/L_attractivite_des_metiers_de_l_inspection_en_abattoirs_cle064a1c.pdf)

Si vous avez des remarques, n'hésitez pas à les faire remonter avant la prochaine réunion qui aura lieu début juin.

